L'INDUSTRIE

LA MAJORATION DU PRIX DES VOITURES FABRIQUÉES PAR GENERAL MOTORS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que presque toutes les familles canadiennes ont une automobile, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il a permis à la General Motors d'imposer une augmentation de prix allant jusqu'à \$383 par voiture et de contourner l'accord en disant que les options d'autrefois seraient maintenant offertes en équipement de série? Peut-il expliquer pourquoi il a accepté que le matériel optionnel devienne équipement de série, permettant ainsi à la société d'augmenter ses prix?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence permettra bien sûr au ministre de répondre à la question du député, mais le député d'Oshawa-Whitby et les autres comprendront qu'une question posée dans ces termes ressemble plutôt à une argumentation. Lorsqu'un député demande à un ministre d'expliquer une décision ou une déclaration, il s'engage vraiment dans une discussion. Cela dit, le ministre pourrait répondre à la question du député dans la mesure où il s'agit d'une question.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que j'ai déjà donné la réponse en répondant à une autre question semblable. Pour la gouverne du député, j'insisterai de nouveau sur le fait qu'à la suite de cette décision, une réduction surviendra dans au moins 95 p. 100 des cas, parce que le nombre des éléments optionnels a été diminué et que ces éléments sont maintenant offerts en équipement de série. C'est une pratique que l'industrie automobile a adoptée depuis bien des années à la fin de l'année du modèle. Une autre chose sur laquelle j'aimerais insister est que cette mesure s'applique aux automobiles de luxe. De plus, ceci ne touche absolument pas l'écart de prix entre les États-Unis et le Canada. Si cette mesure a un effet quelconque, c'est de diminuer cet écart.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné que, sauf erreur, l'augmentation des prix de l'équipement facultatif est plus grande au Canada qu'aux États-Unis, ce qui élargit l'écart, j'aimerais demander au ministre ce qu'il a l'intention de faire à cet égard? En deuxième lieu—j'accepterai la réponse que le ministre a faite un peu plus tôt, sous forme de déclaration, à cette partie de la question—étant donné que les compagnies fondent sur les prix actuels leur pourcentage d'augmentation pour l'année qui vient, le ministre entend-il permettre des augmentations de prix dans trois mois pour les modèles 1974 basées sur les prix actuels . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois m'élever contre la question posée de cette façon. Le député a vraiment fait un discours. Il a posé deux questions. Je donne de nouveau la parole au ministre pour qu'il réponde aux deux questions supplémentaires du député, après quoi je donnerai la parole au député de Gander-Twillingate et ensuite au député de Kingston et les Îles.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, la façon peut-être la plus simple d'expliquer la chose, c'est de dire que, si le député devait comparer des pièces d'automobile identiques au Canada et aux États-Unis avant la normalisation de l'équipement facultatif dans les deux pays, et de nouveau,

Questions orales

après que ces articles aient été inclus dans le nouveau prix de base, il constaterait que la différence dans les niveaux de prix dans les deux pays n'est pas plus considérable.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DISCUSSION DU CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—L'ATTITUDE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il dire si au cours des réunions qu'il a eues il y a environ deux semaines avec ses homologues provinciaux, la question du contrôle des presente et des salaires ou des programmes d'urgence visant à résoudre le problème qui se pose actuellement au Canada a été abordée, si l'on a discuté de ses aspects constitutionnelles et si les gouvernements provinciaux ont nettement pris position à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, on a déjà abordé cette question d'une manière générale au cours de réponses que le ministre des Finances et moi-même avons données à la Chambre. On en a discuté à la conférence et je pense qu'il est juste de dire que la majorité des provinces s'opposent au contrôle des prix et des salaires, car elles le jugent inutile et négatif, y compris les provinces conservatrices.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Surtout elles.

M. Trudeau: Principalement les gouvernements provinciaux qui sont conservateurs.

M. Hees: Vous savez ce qui s'est passé au cours des dernières élections.

M. Baldwin: Vous pourriez nous dire si la constitution permet de le faire.

M. Hees: Prenez garde!

M. Trudeau: On me dit de prendre garde, monsieur l'Orateur.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, étant donné que le premier ministre est disposé à nous dire ce qui s'est passé au cours des discussions, et je trouve les éclaircissements qu'il a donnés à la Chambre à ce sujet très intéressants, pourrait-il maintenant nous dire quelle est la nature de l'accord ou du compromis qui a pu être adopté à la fin des discussions et ce que les provinces et le gouvernement fédéral sont prêts à faire à propos de cette question urgente?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux parler au nom des provinces. Certaines ont déclaré publiquement ce que je viens de dire à la Chambre et ce qu'on lui a dit il y a environ deux semaines. Il n'y a pas eu d'accord sur l'ensemble de la question. Il y a eu un échange de vues dont je viens de parler à la Chambre. Quant à l'aspect constitutionnel qui interesse le député il n'a pas été étudié sauf dans la mesure où certaines provinces ont dit que, s'il y avait un problème constitutionnel et si l'on imposait des contrôles des prix et des salaires, elles ne s'y opposeraient pas en se fondant sur la constitution.